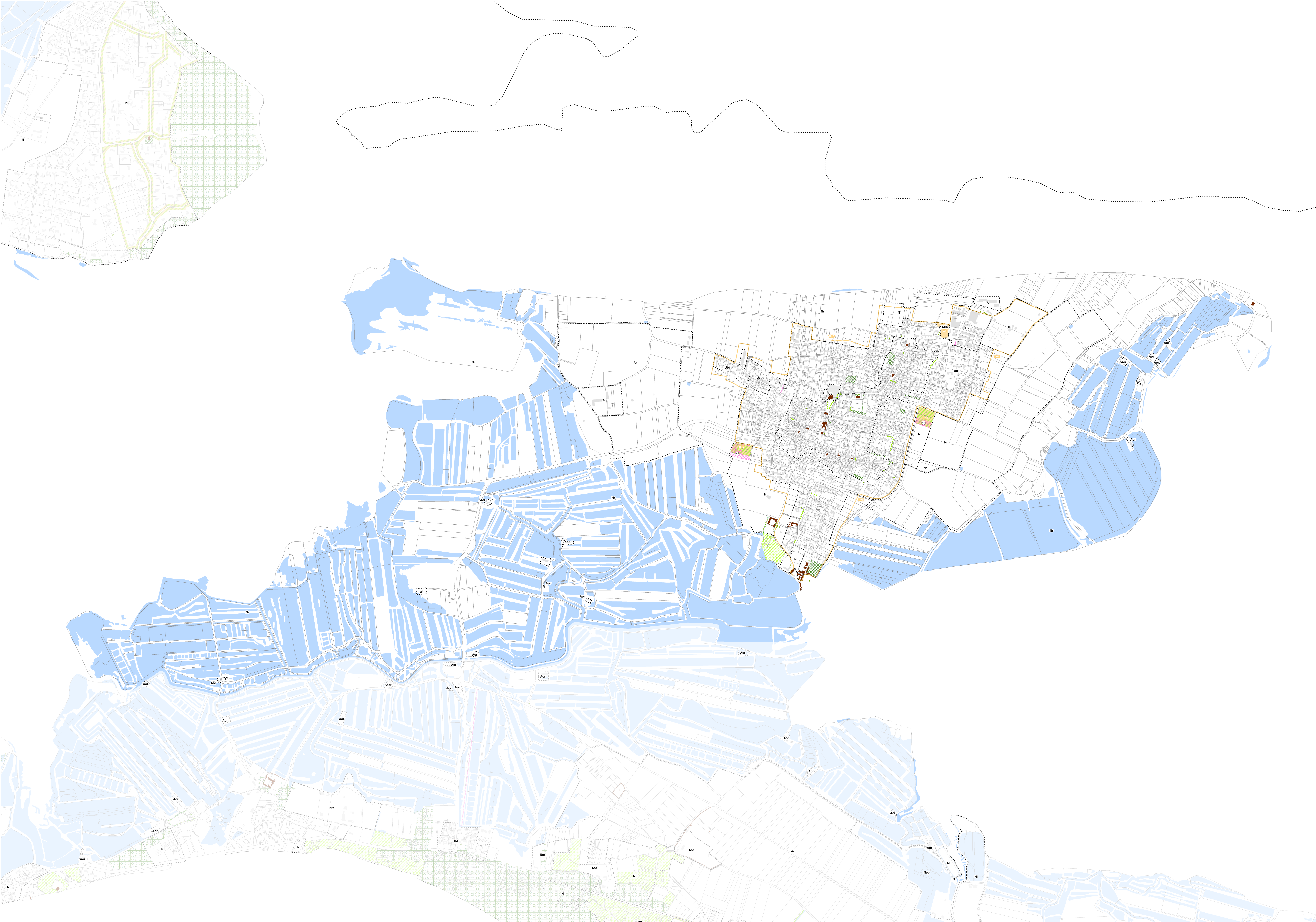






Communauté de Communes de l'Ile de Ré

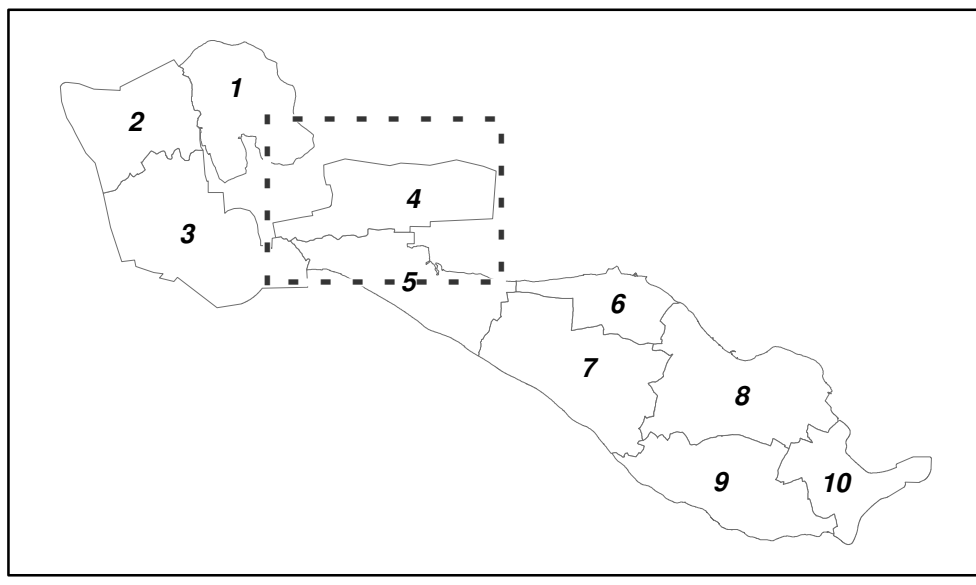
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

08 10 21
PREF 17

MODIFICATION N°1

Pièce n°3.2-1
Règlement graphique

Plan n°4 - Commune de Loix



Echelle : 1:5 000

N

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021

----- Limite de zone

Prescriptions

Emplacements réservés

Servitudes dans l'attente d'un projet d'aménagement global

Espaces boisés classés

----- Linéaire commercial à protéger

Eléments du paysage, sites et secteurs à protéger

Protection du Patrimoine bâti

Protection du Patrimoine végétal

Arbre

Alignement d'arbres

Haie

Boisements d'intérêt

Clos et jardins d'intérêt

Parcs

Zones humides

Orientations d'Aménagement et de Programmation

Sectorielles

Thématiques

Risques naturels

Périmètre soumis au risque d'inondation (remontée de nappe)

Zone urbaine (U)

Ua - Hôpitaux, centres des centres-bourgs

Ub - Extensions denses et semi-denses (comportant les sous-secteurs Ub1 et Ub2) des centres-bourgs

Uc - Secteur de densité modérée en continuité du bourg

Ud - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg

Ue - Secteur semi-densité à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics

Uf - Secteur d'activités portuaires

Ug - Secteur à vocation touristique (camping/covamping)

Uh - Secteur à vocation touristique (complexes hôteliers/villages-vacances)

Ui - Secteur à vocation d'activités secondaires et tertiaires

Zone d'urbanisme (AU)

Au1a - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics

Au1b - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'habitat

Au2a - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'activités économiques

Au2b - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat

Au3a - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat, après révision du PPRH et après modification ou révision du PLU

Au3b - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPRH et après modification ou révision du PLU

Zone agricole (A)

A - Secteur à vocation agricole

Aor - Secteur à vocation agricole et conchylicole en espaces remarquables

Aps - Secteur à vocation agricole privilégiée

Ar - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables

Zone naturelle (N)

N - Secteur naturel

Nc - Secteur naturel accueillant le stationnement temporaire de caravanes

Nep - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics

Nepa - Secteur naturel accueillant les stations d'évacuation

Nepb - Secteur naturel à vocation d'activités équestres

Nepc - Secteur naturel accueillant le regroupement de gîtes familiaux

Nepd - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs

Nepf - Secteur naturel en espaces remarquables

Nepg - Secteur naturel à vocation touristique (camping/covamping)

Neph - Secteur naturel à vocation touristique (complexes hôteliers/villages-vacances)

Nepi - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAPI) SECTORIELLES

N°	Désignation	Superficie	Vocation
A.4	Rue des Pêcheurs	3346.79	Habitat

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAPI) THÉMATIQUES

N°	Désignation
Th.12	Paysage: Intégration des lisières urbaines
Th.20	Commerce

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Superficie	Bénéficiaire
ER.4A	CRÉATION D'UNE AIRE NATURELLE DE STATIONNEMENT	4024.14 m²	Commune de Loix
ER.4B	CRÉATION D'UNE AIRE NATURELLE DE STATIONNEMENT	2089.51 m²	Commune de Loix
ER.4C	CRÉATION D'UN CHEMINEMENT DOUX	89.42 m²	Commune de Loix
ER.4D	ÉLARGISSEMENT DE VOIRIE	177.76 m²	Commune de Loix

Sources : Communauté de Communes de l'Ile de Ré - Service Aménagement du Territoire - Modification n°1 du PLU
Origine Cadastre © Droits de l'Etat réservés - Dernière mise à jour : Juillet 2020
Réalisation : Communauté de Communes de l'Ile de Ré - Pôle Ressources - FDSIG - 21/08/2021